

Compte-rendu du conseil municipal **Séance du mardi 22 novembre 2011.**

L'an deux mille onze, le mardi vingt deux Novembre dix huit heures, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 6

Convocation du 16 novembre 2011

Présents : S. BEGAGNON - G. HORTAIL – G. GUICHARD
- P. JOURDAN – M COULOUVRAT- DUCOL JL.

Procuration

Absents non excusés: L. BROCHENY.

Absents excusés : O CAUCANAS- A. RIBIERE.

Secrétaire de séance : P. JOURDAN.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte- rendu de la réunion du 14 octobre 2011

2- Les délibérations à prendre :

2-1 (DGF 2012) Classement de certaines voies rurales en voies communales

2-2 Travaux de peinture de la future Mairie –prise en charge en régie.

2-3 PLU- Désistement du Cabinet FAUCHILLE /BAUBET pour raison majeure de santé - lancement d'une consultation.

2-4 Libéralisation des droits de plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne.

3- Point sur les travaux réalisés ou à réaliser par l'employé municipal.

3-1 Modification du trottoir dans l'angle SUD/EST du foyer rural.

3-2 Création d'une mezzanine dans le local atelier du foyer rural.

3-3 Fenêtres de la mairie : application d'une couche primaire avant la pose.

3-4 Abri Bus nettoyage des TAGS « d'un artiste méconnu ».

4- Informations du Maire.

4-1 Cérémonie du 11 Novembre.

4-2 Présence au Conseil Municipal.

4-3 Avancement des travaux de la Mairie.

5- Questions diverses.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

2-5 Cession gratuite de l'impasse des bastides.

1 - Approbation du compte- rendu de la réunion du 1 er septembre 2011

Tous les conseillers ont reçu par Internet le compte-rendu du conseil municipal Ordinaire du 14 octobre.

Le Maire demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Les délibérations à prendre :

2-1 (DGF 2012) Classement de certaines voies rurales en voies communales

La déclaration de la longueur des voies communales de SOLERIEUX, pour l'attribution de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) fait état de 1620 mètres de chemins communaux pris en compte.

Le service des impôts contacté a confirmé cette longueur déclarée depuis 1983.

Pour Monsieur le Maire cette valeur ne reflète pas la réalité des chemins entretenus.

Il y a donc lieu de revoir la totalité des désignations de nos voies de communication et reclasser bon nombre de chemins ruraux en chemins communaux.

Monsieur le maire a préparé et soumis aux conseillers un dossier complet pour justifier aux services concernés de la Préfecture la prise en compte d'une nouvelle longueur de voies communales.

La longueur totale à prendre en compte pour une application à la DGF 2012 est de : 8000 mètres

Monsieur le Maire demande au conseil d'entériner cette liste et de la soumettre au contrôle de légalité de la Préfecture pour son application au calcul de la DGF de 2012. Le conseil vote « pour » à l'unanimité des présents, une délibération est prise en ce sens.

2-2 Travaux de peinture de la future Mairie effectués en charge en régie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a convenu et accepté que la mairie effectuée en régie, le lot peinture de la future Mairie. A cette fin, Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'employé polyvalent a été établi sur la base de 35h par semaine alors que l'aide de l'état ne porte que sur 24 h.

Dans un premier temps, s'agissant de travaux réalisés par le personnel communal, fournitures et main d'œuvre sont imputées sur le budget de fonctionnement.

Pour ne pas pénaliser la Mairie et récupérer le FCTVA, en fin de travaux, il y aura lieu d'établir l'état des dépenses réelles, puis d'effectuer avec le percepteur les opérations administratives et comptables pour imputer ces dépenses dans le budget d'investissement. Les fournitures feront l'objet d'un compte spécifique auprès de

l'Entreprise BERTOLINI. L'employé communal comptabilisera les heures effectives consacrées à ces travaux. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. Le conseil vote « pour » à l'unanimité des présents, une délibération est prise en ce sens.

2-3 PLU- Désistement du Cabinet FAUCHILLE /BAUBET pour raison majeure de santé - lancement d'une consultation.

Suite à un grave problème de santé, Monsieur FAUCHILLE n'est plus en mesure d'assurer la prestation du PLU de SOLERIEUX qu'il devait conduire en association avec le Bureau d'Etudes BAUBET.

Dans ces conditions le contrat ne sera pas signé et il y a lieu de lancer une consultation. Monsieur le Maire réunira une commission pour établir le cahier des charges puis la liste des Bureaux d'Etudes à consulter, elle sera également chargée d'examiner les propositions. La commission fera part de ses analyses et propositions au conseil qui entérinera son choix par délibération. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil vote « pour » à l'unanimité des présents, une délibération est prise en ce sens.

2-4 Libéralisation des droits de plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne.

L'association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, nous informe que la Commission Européenne a décidé en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette décision a immédiatement suscité une vive opposition de toutes les organisations viticoles Européennes, conscientes des conséquences dommageables d'une telle décision. Pour aider nos viticulteurs à contrecarrer cette décision de libération l'A.N.E.V. propose aux conseils municipaux de s'associer à leur combat. Monsieur le Maire lit le projet de Délibération proposé par l'ANEV puis demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal vote « contre » la décision de la commission Européenne et s'associe au combat des viticulteurs et de l'ANEV en acceptant le projet de délibération proposé par l'ANEV.

2-5 Cession gratuite de l'impasse Lotissement Les Bastides

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le point 4-3 du conseil du 09 décembre 2009 d'inclure l'impasse du lotissement « Les Bastides » dans la voirie communale. Le projet de cession gratuite de Monsieur COMBE Marc à la Commune de SOLERIEUX a été établi par Me Eric FERAUD notaire à St Paul 3 Châteaux. Après prise en compte de notre demande d'une cession gratuite par Monsieur COMBE Marc, il est fait mention d'une clause sur d'éventuelles dégradations de la voie lors des travaux du dernier lot. Un constat a été fait par un huissier le 30 novembre 2006, cependant une visite contradictoire sera faite avant de signer l'acte de cession.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette décision. Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

3- Point sur les travaux réalisés ou à réaliser par l'employé municipal.

3-1 Modification du trottoir dans l'angle SUD/EST du foyer rural

Nous avons envisagé la construction d'un garage pour le camion communal dans l'angle Sud Est du foyer rural.

Son implantation d'environ 6,00m × 4,00m a nécessité la reprise du trottoir et d'abaisser le regard d'égout de 20cm pour permettre une bonne circulation autour du foyer. Ces travaux préparatoires ont été effectués par l'employé communal.

3-2 Création d'une mezzanine, dans le local atelier du foyer rural.

Une mezzanine a été réalisée dans le local atelier du foyer Rural. C'est encore 6,00m² de rangement de créés. Initiative et exécution sont à mettre au compte de l'employé communal. Y seront rangés : les décors de Noël, les guirlandes et les panneaux électoraux.

3-3 Fenêtres de la mairie : application d'une couche primaire avant la pose.

Avant la pose des fenêtres l'employé communal a appliqué une couche primaire, pour une meilleure protection des boiseries- La mise hors d'air est maintenant faite.

3-4 Abri Bus : nettoyage des TAGS « d'un artiste méconnu ».

L'abri bus a été « tagué ». Ces inscriptions n'apportant rien à la décoration de l'abri, il faut les faire disparaître. En sondant le mur on a constaté que le crépi sonne creux sur une grande surface. L'employé communal se chargera du décrépiage et de sa réfection.

4- Informations du Maire.

4-1 Cérémonie du 11 Novembre.

La cérémonie de commémoration du 11 novembre a été boudée par les ST Raphaëlois. Heureusement qu'il y avait une délégation des anciens combattants et un détachement des pompiers de Monségur sur Lauzon. Les St Raphaëlois se comptaient sur les doigts d'une main. Je remercie sincèrement la famille Bégagnon avec 4 représentants.

4-2 Présence au Conseil Municipal.

Je reviens sur les difficultés d'obtenir le quorum lors des réunions du Conseil. Après consultation de la Préfecture et de la législation sur ce problème, j'ai écrit à Monsieur le Sous Préfet pour exposer mes soucis et ma volonté de procéder à des élections partielles pour compléter le Conseil après les démissions de Mesdames PERRAT et RIVIER. J'ai reçu une réponse négative, car il faut 4 démissions pour faire procéder à des élections partielles.

Compte tenu des importants dossiers à lancer dans les deux ans à venir PLU - Station de retraitement des eaux usées et le cimetière, je demande aux conseillers de prendre

toutes leurs responsabilités par respect des électeurs et pour que les décisions du conseil ne soient pas critiquables et votées par une minorité de conseillers impliqués.

4-3 Avancement des travaux de la Mairie.

Les travaux de première phase de gros œuvres sont terminés. Les boiseries sont posées à tous les étages. Les doublages de la salle des archives sont terminés. Les câbles électriques de la salle des archives et de la salle du conseil sont posés. Lundi, sera coulée la pré - dalle de la salle du conseil municipal, libérant ainsi l'étage pour le doublage.

Les étais du rez-de-chaussée sont déposés.

5- Questions diverses

Pas de questions.

La séance est levée à 19H30

BEGAGNON. S

COULOUVRAT. M

GUICHARD. G

JOURDAN. P

HORTAIL G

DUCOL J.L